

LANDEVIEILLE le 14 Avril 2026



CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Conseil Municipal prévue en Mairie le :

Mardi 21 avril 2026 à 20 heures 00

Je compte sur votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire :  
Isabelle DURANTEAU

ORDRE DU JOUR :

1 – Organisation interne du Conseil Municipal

- 10 - Désignation de délégués au sein des commissions communautaires
- 11 - Désignation de délégués au syndicat mixte des Marais de la Vie, du Lignerons et du Jaunay
- 12 - Désignation de représentant au sein du syndicat E-collectivité
- 13 - Proposition de liste pour la Commission Communales des Impôts Directs (CCIC)

2 – Finances

- 20 - Approbation des comptes administratifs 2025 et des comptes de gestion 2025
- 21 - Affectation des résultats 2025
- 22 - Vote des taux d'imposition
- 23 - Vote des budgets primitifs 2026
- 24 - Vote des subventions et participations